

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Bruno Sanssouci
Madame la conseillère :	Suzie Radermaker
Madame la conseillère :	Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes d'octobre 2017
- 1.4 Nomination d'un maire suppléant
- 1.5 Autorisation de signatures aux comptes bancaires de la Municipalité
- 1.6 Fonds d'appui au rayonnement des régions : projet de mise en valeur de la rivière Rouge
- 1.7 Entériner les dépenses pour le projet disc golf
- 1.8 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec et aux services du Carrefour du capital humain
- 1.9 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités
- 1.10 Transferts budgétaires
- 1.11 Maison des jeunes de la Vallée de la Rouge Inc. – révision périodique, reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières
- 1.12 Dépôt des listes des donateurs et rapports des dépenses des candidats
- 1.13 Annulation de la résolution 2011.12.294 - solde de taxes
- 1.14 Adhésion à l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
- 1.15 Nomination des conseillers responsables des dossiers municipaux
- 1.16 Nomination de représentants de la Municipalité aux différents comités et organismes

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3 TRANSPORTS

- 3.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) - modification à la demande d'aide financière
- 3.2 Avis de motion – Règlement numéro 2017-409-1 modifiant l'article 48 du règlement numéro 2017-409 concernant la circulation et le stationnement
- 3.3 Présentation du projet de règlement numéro 2017-409-1
- 3.4 Cession du chemin Zénon-Hébert
- 3.5 Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – réalisation des travaux

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Autorisation du paiement no 1 – 9088-9569 Québec Inc.

4.2 Aide financière au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) pour les années 2014 à 2018

5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Embauche d'un inspecteur urbanisme et environnement

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Location d'un bâtiment mobile pour installer au parc Hervé-Desjardins, durant la saison hivernale 2017-2018

6.2 Point d'information : bilan saison 2017 du bureau d'accueil touristique

7. DÉPÔT DES RAPPORTS

7.1 Service de sécurité incendie

7.2 Service des travaux publics

7.3 Service de l'urbanisme

7.4 Service des loisirs

8. INFORMATION DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1.1 Résolution 2017.11.311
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**1.2 Résolution 2017.11.312
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

**1.3 Résolution 2017.11.313
Autorisation de paiement des comptes du mois d'octobre 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'approuver la liste des paiements des comptes pour le mois d'octobre 2017, totalisant un million cinquante-trois mille huit cents dollars et dix-huit cents (1 053 800,18 \$).

ADOPTÉE

**1.4 Résolution 2017.11.314
Nomination d'un maire suppléant**

CONSIDÉRANT la résolution 2017.01.010 portant sur la nomination de monsieur Sylvain Gélinas à titre de maire suppléant jusqu'à nouvel ordre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU de nommer madame Chantal Thérien, mairesse suppléante avec tous les privilèges et obligations, conformément à l'article 116 du Code municipal, à compter des présentes et jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

1.5

Résolution 2017.11.315

Autorisation de signatures aux comptes bancaires de la Municipalité

CONSIDÉRANT que suite à la nomination de madame Chantal Thérien, à titre de mairesse suppléante, il y a lieu de modifier les signataires aux comptes bancaires de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, à transiger, pour et au nom de la municipalité de Nomingue avec la Caisse Desjardins de la Rouge et notamment à transférer au crédit du compte de la Municipalité tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, à les endosser de la part de la Municipalité, soit par écrit, soit par estampille;

Que tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signés par monsieur Georges Décarie, maire ou en cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir ou d'une vacance dans la charge de maire, par la mairesse suppléante, madame Chantal Thérien, conjointement avec monsieur François St-Amour, directeur général, madame Catherine Clermont, directrice des finances et de projets et secrétaire-trésorière adjointe, ou madame Léonne Bergeron, adjointe exécutive à la direction générale et à la mairie.

Que monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Catherine Clermont, directrice des finances et de projets et secrétaire-trésorière adjointe, sont, par les présentes, autorisés de la part de la Municipalité à recevoir de temps à autre de ladite Caisse, un état de compte de la Municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité et à signer et délivrer à ladite Caisse, la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse.

Que monsieur François St-Amour soit autorisé à signer toute transaction, toute ouverture de compte et tout ordre de paiement, incluant *Accès D* et *Transaction Express*, pour et au nom de la municipalité de Nomingue avec la Caisse Desjardins de la Rouge.

La présente résolution annule et abroge la résolution 2017.01.011.

ADOPTÉE

1.6

Résolution 2017.11.316

Fonds d'appui au rayonnement des régions : projet de mise en valeur de la rivière Rouge

CONSIDÉRANT que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, est un nouveau programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec, par le biais d'un comité directeur formé pour les Laurentides des huit (8) préfets composant la Table des préfets des Laurentides et de la ministre responsable de la région des Laurentides, madame Christine St-Pierre;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice financier 2017-2018, 30 M\$ de dollars sont consacrés au FARR pour l'ensemble du Québec, à l'exception de la Métropole

(Montréal) et de la Capitale nationale (Québec) qui disposent d'enveloppes distinctes;

CONSIDÉRANT que du montant de 30 M\$, la région des Laurentides bénéficie d'une somme de 2,4 M\$ pour 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le guide de présentation des priorités régionales de développement du FARR est disponible depuis avril 2017;

CONSIDÉRANT que les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017 par le comité directeur du FARR pour 2017-2018 sont :

1. Assurer la compétitivité des Laurentides
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre tenue le 6 juillet 2017, le comité directeur du FARR a approuvé à l'unanimité la répartition de l'enveloppe budgétaire de 2,4 M\$ pour l'an un du FARR (2017-2018), entre treize (13) projets-cadres, lesquels respectent les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017;

CONSIDÉRANT que les modalités de fonctionnement destinées au comité régional de sélection des projets FARR et les critères généraux de gestion du programme sont disponibles depuis juillet 2017 et les formulaires pour le dépôt des demandes d'aide financière, depuis le 28 août 2017;

CONSIDÉRANT que les promoteurs sont appelés à déposer leurs projets respectifs à la direction régionale du MAMOT dès septembre 2017 et qu'en vertu des modalités du programme FARR, les sommes devront être obligatoirement dépensées au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que la rivière Rouge attire chaque année de nombreux amateurs d'eau vive, débutants comme expérimentés et que son potentiel reste par ailleurs sous-exploité dans plusieurs sections et qu'il est donc essentiel de préciser l'inventaire des possibilités de la rivière mais surtout d'établir un plan d'action pour la mise en valeur de la rivière et de ses affluents et l'identification des possibilités commerciales;

CONSIDÉRANT que ce projet est évalué à une somme de 30 000 \$ et que selon les modalités du programme FARR, une somme minimale de 20 % du coût total admissible des projets doit provenir du milieu, donc 7 500 \$ pour le présent projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

QUE la municipalité de Nominique participe au projet de mise en valeur de la rivière Rouge qui sera déposé auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par Plein Air Haute Rouge, dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), exercice 2017-2018 et qu'à cet effet, elle s'engage à payer sa part provenant du milieu, conditionnellement à la confirmation du financement du FARR.

Il est également résolu de nommer monsieur François St-Amour, directeur général; qui agira à titre de personne-ressource pour la municipalité de Nominique au sein du comité de travail qui sera en charge du suivi du projet.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT que l'Association de développement Nomingue a mis sur pied un parcours de disc golf et que la Municipalité a participé à sa construction;

CONSIDÉRANT les frais encourus par la Municipalité lors des travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'entériner les dépenses relatives au projet de disc golf 2017, totalisant un montant de trois mille deux cent vingt-neuf dollars et quarante-huit cents (3 229,48 \$).

Et d'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-62100-416 « développement économique ».

ADOPTÉE

1.8

Résolution 2017.11.318

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec et aux services du Carrefour du capital humain

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec offre différents services aux municipalités membres, dont certains lui sont exclusifs;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être membre de cette union municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion, pour l'année 2018, à l'Union des municipalités du Québec pour une somme de mille soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-trois cents (1 077,83 \$) ainsi qu'aux services du Carrefour du capital humain pour une somme de trois mille cent quatre-vingt-huit dollars (3 188 \$), le tout totalisant quatre mille deux cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-trois cents (4 265,83 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

1.9

Résolution 2017.11.319

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion, pour l'année 2018, à la Fédération québécoise des municipalités et de payer la contribution annuelle, incluant le fonds de défense et le service en ressources humaines, au montant de deux mille quatre cent quarante-sept dollars et quarante-sept cents (2 447,47 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

1.10

Résolution 2017.11.320

Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rééquilibrer certains postes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à procéder à des réaffectations budgétaires, selon la liste jointe, totalisant soixante-dix mille deux cent quarante-six dollars (70 246 \$).

ADOPTÉE

1.11

Résolution 2017.11.321

Maison des jeunes de la Vallée de la Rouge Inc. – révision périodique, reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes de la Vallée de la Rouge Inc. a obtenu, de la Commission municipale du Québec, le 16 septembre 2008, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 2113, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale procède tous les neuf (9) ans à une révision des exemptions des taxes foncières;

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes de Vallée de la Rouge Inc. a déposé une demande d'exemption dans le cadre de la révision périodique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit être consultée et se prononcer sur une telle demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'informer la Commission municipale du Québec que la municipalité de Nominique ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 2113, chemin du Tour-du-Lac, à Nominique, faite par la Maison des jeunes de la Vallée de la Rouge Inc.

ADOPTÉE

1.12

Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses des candidats

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des donateurs et rapports des dépenses des candidats, pour l'élection du 5 novembre 2017.

1.13

Résolution 2017.11.322

Annulation de la résolution 2011.12.294 - solde de taxes

CONSIDÉRANT que la résolution 2011.12.294 autorise la radiation de tout solde de taxes, débiteur et créateur, inférieur à deux dollars (2,00 \$), le 31 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il y a lieu ne plus radier ces comptes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'annuler la résolution 2011.12.294.

ADOPTÉE

1.14

Résolution 2017.11.323

Adhésion à l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon

CONSIDÉRANT que la mission de l'Organisme des bassins versants des rivières (OBVR) Rouge, Petite-Nation et Saumon est d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre en continu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité priorise une gestion durable pour la protection de ses plans d'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU de renouveler notre adhésion à l'Organisme des bassins versants des rivières (OBVR) Rouge, Petite-Nation et Saumon, pour l'année 2017, à titre de membre des ruisseaux, au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) et pour l'année 2018, à titre de membres de lacs et de rivières, au montant de cinq cents dollars (500 \$).

De nommer monsieur Georges Décarie à titre de représentant et monsieur Bruno Sanssouci à titre de remplaçant, pour siéger aux conseils de concertation.

ADOPTÉE

1.15

Résolution 2017.11.324

Nomination des conseillers responsables des dossiers municipaux

CONSIDÉRANT que suite à l'élection du 5 novembre dernier, le maire a procédé à l'attribution des responsabilités politiques de chacun des élus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de confirmer l'attribution des responsabilités politiques des dossiers municipaux comme suit :

Monsieur Georges Décarie Maire	Administration Développement économique Municipalité régionale de comté D'office sur tous les comités
Monsieur Gaétan Lacelle Conseiller, siège #1	Développement économique Finances Parcs, sports, loisirs
Monsieur Sylvain Gélinas Conseiller, siège #2	Sécurité publique Comité consultatif urbanisme
Madame Chantal Thérien Conseillère, siège #3	Famille et aînés Parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal
Monsieur Bruno Sanssouci Conseiller, siège #4	Infrastructures (voirie et réseau d'aqueduc)
Madame Suzie Radermaker Conseillère, siège #5	Environnement Comité consultatif environnement
Madame Francine Létourneau Conseillère, siège #6	Culture

ADOPTÉE

1.16

Résolution 2017.11.325

Nomination de représentants de la Municipalité aux différents comités et organismes

CONSIDÉRANT que suite à l'élection du 5 novembre 2017, de nouveaux membres du conseil doivent être désignés afin de représenter la Municipalité aux différents comités et organismes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de nommer les délégués et les remplaçants pour siéger aux organismes ci-dessous :

Comité / organisme	Délégué(s)	Remplaçant
Association Développement Nominique	Monsieur Georges Décarie Monsieur Gaétan Lacelle	
Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides	Madame Francine Létourneau	Monsieur Georges Décarie
Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge	Monsieur Georges Décarie	Monsieur François St-Amour, directeur général
Comité Bon Voisin Bon Œil	Monsieur Sylvain Gélinas	Monsieur Bruno Sanssouci
Comité consultatif en environnement	Madame Suzie Radermaker Monsieur Bruno Sanssouci	
Comité consultatif d'urbanisme	Monsieur Sylvain Gélinas Madame Suzie Radermaker	
Comité des gares	Monsieur Bruno Sanssouci	Madame Suzie Radermaker
Comité de toponymie	Madame Suzie Radermaker Madame Francine Létourneau	
Conseil de la Culture des Laurentides	Madame Francine Létourneau	Monsieur Georges Décarie
Fondation de la MRCAL pour l'environnement	Monsieur Georges Décarie	
Loisirs Laurentides	Monsieur Gaétan Lacelle	Madame Francine Létourneau
Office municipal d'habitation de Lac-Nominique	Madame Chantal Thérien	
Partenaire pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL)	Madame Francine Létourneau	Monsieur Bruno Sanssouci
Plein Air Haute-Rouge	Madame Chantal Thérien	Monsieur Bruno Sanssouci
Régie inter municipale des déchets de la Rouge (RIDR)	Monsieur Georges Décarie	Monsieur Sylvain Gélinas
Réserve faunique Papineau-Labelle (SEPAQ)	Monsieur Georges Décarie	Madame Chantal Thérien
Tourisme Laurentides	Monsieur Bruno Sanssouci	Madame Francine Létourneau

ADOPTÉE

3.1

Résolution 2017.11.326

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) - modification à la demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'amélioration du chemin des Grives et du chemin des Marronniers;

CONSIDÉRANT les recommandations du député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, et la confirmation d'une aide financière de quarante-neuf mille dollars (49 000 \$), par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT les fortes pluies durant l'été, des travaux d'urgence ont dû être faits sur le chemin des Ormes et que ceux-ci n'étaient pas prévus au budget;

CONSIDÉRANT que suite à cette situation, nous avons dû revoir les priorités des travaux de réfection des chemins pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux sur le chemin des Marronniers ont été reportés à l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le budget prévu pour le chemin des Marronniers était de trente-trois mille dollars (33 000 \$) et que le coût réel des travaux sur le chemin des Ormes a été de plus de soixante mille dollars (60 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de modifier notre demande d'aide financière afin d'y inclure le chemin des Ormes en lieu et place du chemin des Marronniers.

ADOPTÉE

3.2 Avis de motion – Règlement numéro 2017-409-1 modifiant l'article 48 du règlement numéro 2017-409 concernant la circulation et le stationnement

MADAME CHANTAL THÉRIEN donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2017-409-1 modifiant l'article 48 du règlement numéro 2017-409 concernant la circulation et le stationnement pour y inclure l'interdiction de stationner sur un trottoir et un terre-plein.

3.3 Présentation du projet de règlement numéro 2017-409-1

MADAME CHANTAL THÉRIEN présente le projet de règlement numéro 2017-409-1 modifiant l'article 48 du règlement numéro 2017-409 concernant la circulation et le stationnement.

ATTENDU que le règlement numéro 2017-409 régit la circulation et le stationnement sur le territoire de la municipalité de Nomingue;

ATTENDU que le conseil désire ajouter une disposition relative au stationnement sur un trottoir et un terre-plein;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article 48 du règlement numéro 2017-409 est remplacé par le suivant :

Outre les cas mentionnés à l'article 47, nul ne peut immobiliser ou stationner un véhicule routier dans un parc municipal ou un espace vert municipal de quelque nature que ce soit, propriété de la Municipalité ainsi que sur un trottoir ou un terre-plein.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

3.4

Résolution 2017.11.327
Cession du chemin Zénon-Hébert

CONSIDÉRANT que la compagnie Petit Lac Nomingue Inc. a obtenu un permis pour l'aménagement d'un chemin privé et d'une virée sur les lots 18A-1 et 19A-1, du rang 3, au cadastre officiel du Canton de Loranger;

CONSIDÉRANT que ce chemin porte actuellement le nom Zénon-Hébert;

CONSIDÉRANT que la compagnie Petit Lac Nomingue Inc. désire céder le chemin Zénon-Hébert à la municipalité;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de chemin doivent être conformes au règlement 2000-266 relatif à la construction des rues et des chemins et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le conseil peut décider d'accepter ou de refuser un chemin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU de statuer que le chemin Zénon-Hébert soit conforme à la réglementation en vigueur, conditionnellement à ce que les correctifs suivants soient apportés par la compagnie Petit Lac Nomingue Inc. :

- Obtention d'un plan de subdivision de l'emprise du chemin conforme au règlement 2012-360 relatif au lotissement et ses amendements, effectué par un arpenteur-géomètre;
- Mise en place de glissières de sécurité du côté ouest du chemin :
 - o Sur une distance de 30 m à partir du ponceau du ruisseau, en direction du chemin des Alouettes;
 - o Sur une distance de 50 m à partir du ponceau du ruisseau, en direction de la virée du chemin Zénon-Hébert;
- Réaménagement de la forme de la virée, à partir du poteau Hydro-Québec situé immédiatement au nord de la virée, vers la virée;

Lorsque les correctifs auront été effectués à la satisfaction de la Municipalité, le chemin Zénon-Hébert pourra être municipalisé conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

3.5

Résolution 2017.11.328
Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routière locales – réalisation des travaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nomingue a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nomingue désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU et adopté que le conseil de la municipalité de Nominique autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL, pour le projet de réfection d'une partie du chemin du Tour-du-Lac.

D'autoriser le directeur général ou son remplaçant à signer tous les documents requis pour la présente demande.

ADOPTÉE

4.1

Résolution 2017.11.329

Autorisation du paiement no 1 – 9088-9569 Québec Inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a octroyé un contrat pour des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et réfection de chaussées sur diverses rues, dans le cadre de l'appel d'offres S2017-05;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur, 9088-9569 Québec Inc., a présenté une demande de paiement partiel;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de N. Sigouin Infra-conseils, en date du 4 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'entériner le paiement partiel numéro 1 fait à la compagnie 9088-9569 Québec Inc., au montant de deux cent quatre-vingt-trois mille huit cent trente dollars et trente-quatre cents (283 830,34 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4.2

Résolution 2017.11.330

Aide financière au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU QUE :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements

réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

5.1

Résolution 2017.11.331

Embauche d'un inspecteur urbanisme et environnement

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste permanent d'inspecteur urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues;

CONSIDÉRANT les discussions avec le Syndicat et le projet de lettre d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de confirmer l'embauche de monsieur Hugo Lapointe-Massicotte à titre d'inspecteur urbanisme et environnement, poste permanent, selon les modalités de la convention collective et d'établir sa rémunération à 100 % de l'échelle salariale proposée dès sa première journée de travail, soit le 4 décembre 2017.

Après ladite période de probation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE

6.1

Résolution 2017.11.332

Location d'un bâtiment mobile pour installer au parc Hervé-Desjardins, durant la saison hivernale 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire installer de nouveau cet hiver, un bâtiment au parc Hervé-Desjardins pour les utilisateurs de la glissade;

CONSIDÉRANT les prix obtenus et les disponibilités budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'autoriser la location d'un bâtiment mobile pour installer au parc Hervé-Desjardins, durant la saison hivernale 2017-2018, pour un montant n'excédant pas deux mille trois cents dollars (2 300 \$), plus les taxes applicables, pour la location, le transport et les frais d'installation.

ADOPTÉE

6.2 Point d'information : bilan saison 2017 du bureau d'accueil touristique

MADAME CHANTAL THÉRIEN informe sur le bilan de la saison 2017 du bureau d'accueil touristique de Nomingue.

La saison se termine avec un total de 2482 visiteurs alors qu'en 2016, 2900 visiteurs avaient été enregistrés, soit une diminution de l'achalandage de 16,8 % par rapport à l'an passé.

Pour la période du 19 juin au 4 septembre 2017, il y a eu 2128 visiteurs comparativement à 2613 pour la même période en 2016.

La prolongation de la période d'ouverture des fins de semaine, à partir de la fête du Travail jusqu'à la fête de l'Action de grâce, a permis à 354 visiteurs de profiter du service, comparativement à 287 visiteurs en 2016.

7 Dépôt des rapports

Service de la sécurité incendie

[Dépôt du rapport mensuel d'octobre relatif aux statistiques des interventions du Service.](#)

Service des travaux publics

[Dépôt du rapport des travaux effectués en octobre par le Service.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois d'octobre.](#)

Service de l'urbanisme

[Dépôt du rapport du Service concernant les permis émis pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre.](#)

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois d'octobre, par le Service.](#)

Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques, pour les mois de [septembre](#) et [octobre](#).

**10 Résolution 2017.11.333
Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.